



## Avis public

### RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE

#### **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE DÉGELIS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes donné,

**QUE** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la ville de Dégelis pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau du soussigné au 369, avenue Principale, Dégelis, le 8 septembre 2021.

**QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles à l'adresse mentionnée plus bas, ainsi qu'à l'hôtel de ville à l'adresse suivante : 369, avenue Principale, Dégelis, Qc G5T 2G3.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata, à l'attention du directeur général, M. Jacky Ouellet, à l'adresse suivante : 5, rue de l'Hôtel de ville, bureau 101, Témiscouata-sur-le-Lac, Qc, GOL 1X0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

*Sébastien Bourgault, greffier*

Le 15 septembre 2021